

---

Renvoi au comité d'instruction publique du trait de dévouement du citoyen Mettrot, blessé en s'opposant à l'assassinat du commandant La Bazenerie, lors de la séance du 27 thermidor an II (14 août 1794)

Paul Jean François Nicolas Barras

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Barras Paul Jean François Nicolas. Renvoi au comité d'instruction publique du trait de dévouement du citoyen Mettrot, blessé en s'opposant à l'assassinat du commandant La Bazenerie, lors de la séance du 27 thermidor an II (14 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. p. 69;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1987\\_num\\_95\\_1\\_21884\\_t1\\_0069\\_0000\\_7](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_21884_t1_0069_0000_7)

---

Fichier pdf généré le 05/11/2020

tribunal révolutionnaire disoient-ils qu'ils avoient une liste de 80 000 hommes. (1)

[*Mouvements d'horreur*]

La Convention nationale renvoie aux comités de salut public et de sûreté générale les pièces dont le représentant Barras vient de lui donner lecture dans la séance de ce jour; charge ces deux comités de lui faire un prompt rapport sur les événements des journées des 9 et 10 thermidor, et ordonne l'insertion au bulletin du rapport de Barras (2).

[*Applaudissements*]

## 25

Un membre [BARRAS] rend compte de la conduite intrépide du citoyen Mettrot, membre du comité révolutionnaire de la section du Temple (3), blessé en s'opposant à l'assassinat de La Bazenerrie, commandant la force armée de ladite section (4).

BARRAS rend compte ensuite d'un trait de dévouement pareil à celui du brave citoyen Geffroy. Le 9, le citoyen Mettral, du comité révolutionnaire de la section du Temple, étoit à son poste lorsqu'un bon citoyen vint lui annoncer que dans un cabaret voisin se trouvoit un fabricant de faux assignats. Mettral s'y rend avec La Bazenerrie, commandant de la force armée; le fabricant de faux assignats cherche à fuir, et, d'un coup de poing renverse La Bazenerrie; mais celui-ci se relève lorsque le faussaire tire un poignard et va le percer. Mettral voit le fer levé sur son ami; il se précipite aussitôt entre lui et l'assassin, et reçoit dans l'épaule le coup qui devoit percer le coeur de La Bazenerrie: l'assassin est aussitôt arrêté (5).

[*Applaudissements*]

La Convention nationale décrète la mention honorable et l'insertion au bulletin du dévouement de Mettrot, et que ses frais de pansement et de maladie seront supportés par la République, et renvoie au comité d'instruction publique (6).

(1) *J. Fr.*, n° 689; *J. Sablier*, n° 1500; *Audit. nat.*, n° 690; *J. Perlet*, n° 691; *Ann. R.F.*, n° 256; *F.S.P.*, n° 406; *Rép.*, n° 238.

(2) *P.V.*, XLIII, 221. Rapport de la main de Barras. Décret n° 10 405. Reproduit dans *B<sup>in</sup>*, 27 therm.

(3) *A Paris*. C\* II 20, p. 254 porte Mettrat.

(4) *P.V.*, XLIII, 221.

(5) *Débats*, n° 694, p. 487-488.

(6) *P.V.*, XLIII, 221. Rapport de la main de Barras. Décret n° 10 404. Reproduit par *B<sup>in</sup>*, 27 therm.; *Rép.*, n° 238; *Ann. patr.*, n° DXCI; *Audit. nat.*, n° 690; *J. Fr.*, n° 690; *F.S.P.*, n° 406; *J. univ.*, n° 1726; *C. Eg.*, n° 726; *Ann. R.F.*, n° 256; *J. Perlet*, n° 691, 692; *J.S.-Culottes*, n° 546.

## 26

Le président donne lecture à l'Assemblée d'une lettre du citoyen James Monroe, ministre plénipotentiaire des Etats-Unis d'Amérique, au président de la Convention nationale la République, dont la teneur suit.

Paris, le 26 thermidor

Citoyen président,

Arrivé depuis quelques jours avec la commission du président des Etats-Unis de l'Amérique de représenter ces Etats en qualité de ministre plénipotentiaire près la République française, et n'étant point informé du département compétent, ni des formes établies par la loi pour reconnoître mon caractère, j'ai cru qu'il étoit de mon devoir de faire connoître ma mission immédiatement aux représentans de la nation. A eux appartient le pouvoir de déterminer le jour, et de prescrire le mode d'après lequel je dois être reconnu comme le représentant de leur allié et de leur *République soeur*; ils auront aussi la bonté de me désigner le département où je dois me présenter pour être reçu sous le titre que je porte.

Je vous fais cette communication avec d'autant plus de plaisir qu'elle me donne l'occasion, non seulement de témoigner aux représentans des citoyens libres de la France mon dévouement personnel pour la cause de la liberté, mais de les assurer en même temps, de la manière la plus positive, du profond intérêt que le gouvernement et le peuple de l'Amérique prennent à la liberté, au succès et à la prospérité de la République française.

Signé, James MONROE (1).

[*Applaudissements*]

BRÉARD: Le comité de salut public, instruit hier de l'arrivée du ministre plénipotentiaire des Etats-Unis d'Amérique, se dispose à faire à ce sujet un rapport aujourd'hui (2).

La Convention nationale décrète l'insertion de cette lettre dans son procès-verbal et au bulletin de correspondance, et renvoie la lettre et les pièces y jointes au comité de salut public pour lui faire à ce sujet un rapport séance tenante (3).

[*Vifs applaudissements*]

(1) *P.V.*, XLIII, 221-222. *B<sup>in</sup>*, 27 therm.; *Moniteur* (réimpr.), XXI, 494; *Débats*, n° 693, 481-482; *M.U.*, XLII, 455; *J. Paris*, n° 592; *J. Fr.*, n°s 689, 690; *Rép.*, n°s 238, 239; *Ann. R.F.*, n°s 255, 256; *Ann. patr.*, n° DXCI; *J. Perlet*, n°s 691, 692; *C. Eg.*, n° 726; *J. Mont.*, n° 107; *J.S.-Culottes*, n° 546.

(2) *J. Sablier*, n° 1499; *Audit. nat.*, n° 690; *M.U.*, XLII, 444; *F.S.P.*, n° 406; *J. univ.*, n° 1726; *C. univ.*, n° 957.

(3) *P.V.*, XLIII, 222. Voir aussi, ci-dessous, n° 30.